

Risque de maladie: les Suisses sous-estiment les pertes de salaire

Zurich Suisse
www.zurich.ch

Zurich Compagnie
d'Assurances SA
Zurich Compagnie
d'assurances sur la Vie SA

Media Relations
Hagenholzstrasse 60
8050 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 75 75
media@zurich.ch
www.twitter.com/zurich_ch

Zurich, le 28 juin 2016 – En Suisse, 40 pour cent des personnes ont déjà subi une perte de revenu suite à une maladie ou à un accident. Dans un cinquième des cas, cette situation se prolonge pendant au moins une année. Tels sont les résultats d'une enquête réalisée par Zurich. Ce que beaucoup ne savent pas: la perte de revenu subie est beaucoup plus importante après une maladie qu'après un accident.

Il apparaît qu'en Suisse, on est souvent mal préparé à faire face à une perte de revenu consécutive à une maladie ou à un accident. Une personne sur quatre ne dispose pas d'économies suffisantes pour compenser une perte de revenu pendant ne serait-ce qu'un mois. Un autre quart de la population ne dispose de ressources que pour un à trois mois. C'est ce qui ressort d'une enquête représentative menée dans onze pays par Zurich Insurance Group en collaboration avec l'University of Oxford. 1'000 personnes âgées de 25 à 60 ans ont été interrogées en Suisse.

Parallèlement, le risque d'absence pour cause de maladie ou d'accident est objectivement élevé. 40 pour cent des personnes interrogées indiquent avoir été déjà confrontées une fois à une perte totale ou partielle de revenu. Dans un cinquième des cas, cette situation dure au moins une année. 4 pour cent des personnes concernées doivent renoncer durablement à une partie de leur revenu antérieur en raison d'une incapacité de gain. De nombreuses entreprises réduisent le revenu de leurs collaborateurs après plus de trois semaines d'absence. Lorsque l'entreprise n'a pas souscrit d'assurance indemnité journalière en cas de maladie, les collaborateurs en arrêt maladie doivent faire face à une absence de revenu après expiration de la durée légale de maintien du salaire et jusqu'à ce qu'ils puissent percevoir une rente de l'assurance invalidité (AI), dont l'octroi n'est décidé qu'après une longue instruction du dossier.

Beaucoup plus de malades que de victimes d'accidents

Hormis la question des économies disponibles, le motif de l'absence compte aussi, selon qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un accident. Lorsqu'une maladie prolongée entraîne une incapacité de gain, la rente à attendre de l'AI et du deuxième pilier n'atteint souvent que 60 pour cent du revenu antérieur. La rente perçue en cas d'accident ayant entraîné une incapacité de gain durable avoisine en revanche 90 pour cent, un chiffre nettement plus élevé. En Suisse, environ 10 pour cent des incapacités de gain sont dues à des accidents et 90 pour cent à des maladies. Les personnes concernées ne perçoivent donc le plus souvent qu'une faible rente.

Alors même que le risque de perte de revenu suite à une maladie est important, la Suisse ne compte qu'une proportion réduite de personnes spécifiquement assurées contre l'incapacité de gain. Une personne sur trois dispose d'une assurance décès, mais seule une sur quatre bénéficie d'une assurance contre l'incapacité de gain.

Protection financière est possible

Avec une assurance incapacité de gain, il est possible de s'assurer un revenu supplémentaire en cas d'incapacité de gain faisant suite à une maladie grave ou à un accident. Cette assurance n'est pas seulement intéressante pour les parents en activité qui veulent garantir un niveau de vie à leur famille. Les jeunes actifs et les étudiants sont en effet particulièrement exposés aux conséquences financières d'une incapacité de gain dans la mesure où ils ne perçoivent que de faibles prestations d'invalidité du premier et du deuxième pilier.

Veillez aussi consulter les détails de l'enquête: Income Protection Gap Study 2016: Switzerland sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.zurich.com/protectiongap>
Et la brochure sur l'Internet à l'adresse suivante :
<https://www.zurich.com/en/knowledge/articles/2016/06/income-protection-gaps-challenge-and-opportunity>

Pour toute question, veuillez vous adresser à:

Media Relations Zurich Suisse

Tél.: +41 44 628 75 75

e-mail: media@zurich.ch

Twitter: twitter.com/zurich_ch

Website: www.zurich.ch

La Zurich Compagnie d'Assurances SA et la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA sont en charge de la clientèle privée et des affaires entreprises de Zurich Insurance Group en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Zurich Suisse forme l'une des plus importantes compagnies d'assurances de Suisse et est présent sur le marché sous les marques Zurich et Zurich Vie. Vous trouverez des informations complémentaires sur www.zurich.ch.

Zurich Insurance Group (Zurich) fait partie des principaux assureurs IARD et fournit des services à ses clients sur les marchés mondiaux et locaux. Avec environ 55 000 collaborateurs, le groupe fournit une gamme étendue de produits et services d'assurance dommages et d'assurance vie. La clientèle de Zurich compte des particuliers, des PME et de grandes entreprises dont des multinationales, et ce dans plus de 170 pays. Fondé en 1872, le groupe a son siège social à Zurich, en Suisse. La société holding Zurich Insurance Group SA (ZURN) est cotée à la SIX Swiss Exchange et dispose d'un programme American Depositary Receipt de niveau 1 (ZURVY), disponible au marché over-the-counter sur l'OTCQX. Vous trouverez des informations complémentaires à propos de Zurich sur www.zurich.com.